



Hiver 1991 (Vol. 3, N° 4) numéro d'article 5

Les régimes de travail «non standard»

Harvey Krahn

La plupart des Canadiens occupés ont un emploi rémunéré permanent et travaillent à temps plein, toute l'année. Mais, tout comme d'autres pays industrialisés, les régimes de travail autres que cette forme traditionnelle d'emploi semblent gagner lentement du terrain au Canada. Le travail «non standard», aussi appelé travail «atypique» ou «occasionnel», prend diverses formes ▼[1](#). Pratiquement inexistant dans les années 50, le travail à temps partiel est devenu beaucoup plus fréquent au Canada, surtout depuis une vingtaine d'années. Plus récemment, les emplois temporaires, les emplois dans des agences de placement temporaire et le travail autonome à son propre compte (sans employés salariés) ont également pris de l'importance.

Bien qu'on observe une telle tendance générale, une analyse plus détaillée s'impose. Le manque de données et d'unanimité sur les définitions opérationnelles rendent les estimations de l'étendue et de la progression du travail non standard au Canada plutôt vagues et contradictoires. On ne sait pas encore très bien si le travail non standard est répandu dans tous les secteurs industriels, limité en grande partie à celui des services ou présent surtout dans le secteur des services du groupe inférieur (voir [Méthodologie et définitions](#)). Il serait en outre intéressant de voir quel rapport peut exister entre l'âge, le sexe et le travail non standard.

De toute évidence, certains travailleurs optent pour un régime de travail atypique (par exemple pour le travail à temps partiel) par choix. D'autres toutefois, se voient imposer ce choix en raison d'une situation défavorable du marché du travail ▼[2](#). Autrement dit, il est possible que certains travailleurs créent leur propre emploi parce qu'il n'y en a pas d'autres ou acceptent un emploi temporaire uniquement parce que les emplois permanents sont difficiles à trouver. Du côté de l'offre de main-d'oeuvre dans l'équation du marché du travail, des chercheurs se sont demandés dans quelle mesure la restructuration économique des années 80 avait favorisé la naissance d'«entreprises flexibles». De telles entreprises comptent beaucoup sur une main-d'oeuvre à temps partiel, temporaire ou de sous-traitance pour réduire leurs frais et limiter leurs obligations envers les employés ▼[3](#).

Les emplois non standard offrent habituellement moins de sécurité d'emploi et d'avantages sociaux et une rémunération moins élevée. Dans la mesure où le travail non standard remplace celui à temps plein, permanent toute l'année, la sécurité financière d'une partie des travailleurs canadiens peut se détériorer [4](#). Les emplois non standard sont concentrés dans certains segments du marché du travail et sont plus susceptibles d'être occupés par des sous-groupes précis de la population, de sorte que les effets ne sont pas répartis de façon égale.

Travail autonome

En 1989, 7 % des Canadiens occupés âgés de 15 à 64 ans étaient des travailleurs autonomes à leur propre compte; une proportion à peu près semblable était des employeurs et la grande majorité (85 %), était des employés ([tableau 1](#)). Les jeunes travailleurs étaient les moins susceptibles d'être des travailleurs autonomes à leur propre compte. La proportion de ces travailleurs autonomes augmente en général avec l'âge, mais de façon plus nette chez les hommes. Un dixième des hommes de 45 ans ou plus sont des travailleurs autonomes (sans employés salariés), alors que la proportion correspondante est de 8 % pour les femmes. On observe toutefois qu'avec l'âge, la proportion d'employeurs augmente de façon beaucoup plus marquée chez les hommes.



Tableau 1 Travail non standard, 1989

Source : Enquête sociale générale

Dans quelle mesure les différents secteurs industriels favorisent-ils le travail autonome ou contraignent-ils les travailleurs à adopter cette forme de travail? Moins de 30 % des Canadiens travaillent dans les industries productrices de biens, où l'on trouve une proportion à peu près égale de travailleurs autonomes à leur propre compte. Le secteur de l'agriculture, où les fermes familiales sont encore assez nombreuses, a une très forte proportion de travailleurs autonomes à leur propre compte (45 %). Quoique moins forte que dans l'agriculture, la proportion de travailleurs autonomes est tout de même assez élevée dans le secteur de la construction (13 %), industrie où on retrouve encore des entrepreneurs autonomes. Par contre, le travail autonome à son propre compte est rare dans les industries manufacturières et de l'exploitation des ressources naturelles où les grandes organisations dominent.

Dans le secteur des services, on note un taux très faible de travail autonome à son propre compte dans l'éducation, la santé et le bien-être social (où la plupart des travailleurs sont des employés du secteur public). La proportion de ces travailleurs autonomes n'est que de 6 % dans les services de distribution, mais elle est plus élevée que la moyenne dans les services commerciaux (9 %). C'est cependant dans les autres services aux consommateurs que le travail autonome à son propre compte est le plus répandu (11

%). En raison de sa taille importante (plus de 1,3 million de travailleurs), on y trouve un plus grand nombre de travailleurs autonomes à leur propre compte que dans tout autre secteur, y compris ceux de l'agriculture et des services commerciaux.

Si l'on regroupe les travailleurs autonomes à leur propre compte et les employeurs, la proportion des travailleurs canadiens appartenant à la catégorie des travailleurs autonomes atteint alors 14 %. Ce pourcentage correspond aux estimations de l'Enquête sur la population active (EPA) pour les années 1987 et 1990. Bien qu'il s'agisse là d'une nette augmentation par rapport au chiffre de 11 % enregistré en 1975, un examen plus attentif des données révèle que le nombre d'employeurs a augmenté à un rythme un peu plus rapide que le nombre de travailleurs autonomes à leur propre compte [▼5](#). Par conséquent, il semble raisonnable de reconnaître l'importance du travail autonome pour son propre compte, mais non pas de le surestimer dans l'étude de la progression du travail non standard.

Emploi temporaire

L'analyse de l'emploi temporaire est limitée aux personnes âgées de 15 à 64 ans et classées parmi les employés (85 % des personnes occupées). En 1989, 8 % des salariés canadiens (799 000) ont déclaré être des travailleurs temporaires (occupant un emploi pour une période déterminée). Des études utilisant une définition semblable de l'emploi temporaire ont établi des estimations d'environ 5 % pour la France, autour de 6 % à 7 % pour la Grande-Bretagne, de plus de 8 % pour l'Allemagne de l'Ouest, de plus de 10 % pour le Japon et de plus de 12 % pour le Danemark [▼6](#). Ainsi donc, le niveau de l'emploi temporaire au Canada n'est pas particulièrement élevé ou faible. Les résultats de ces études faites pour les autres pays démontrent que le travail temporaire gagne lentement du terrain; la même observation peut probablement être faite pour le Canada.

Les jeunes travailleurs sont de loin les plus susceptibles d'occuper un emploi temporaire, à l'inverse des hommes d'âge moyen [▼7](#). Les travailleurs du secteur de la construction, où souvent la durée des contrats d'emploi est liée à celle d'un projet, ont le niveau d'emploi temporaire le plus élevé (16 %). Ainsi, comme c'est le cas pour le travail autonome à son propre compte, les travailleurs de ce secteur, traditionnellement composé de cols bleus, sont plus susceptibles que la moyenne d'occuper un emploi non standard. Toutefois, le deuxième niveau d'emploi temporaire en importance est celui des autres services aux consommateurs, où 13 % des travailleurs occupent un emploi pour une période déterminée. Comme ce secteur emploie beaucoup plus de personnes que celui de la construction, le nombre absolu de travailleurs temporaires y est près de deux fois plus élevé (136 000 contre 69 000).

La construction et le secteur des autres services aux consommateurs sont des industries caractérisées par des établissements de taille relativement petite, ce qui permet d'expliquer pourquoi le taux d'emploi temporaire est plus élevé dans les petites entreprises. Mais en dépit de ce taux élevé, c'est dans les grands établissements, où se retrouvent la plus grande partie des travailleurs, que le nombre de travailleurs temporaires est le plus élevé (274 000).

Bon nombre de ces grands établissements appartiennent au seul secteur de l'éducation, de la santé et du bien-être social, où le taux d'emploi temporaire (10 %) est au-dessus de la moyenne. En fait, compte tenu de sa taille, ce secteur a plus de travailleurs temporaires (184 000) que tout autre. Enfin, 8 % des Canadiens employés dans l'administration publique (90 000 au total) déclarent avoir un emploi temporaire.

Emploi à temps partiel

L'augmentation du nombre d'emplois à temps partiel qui a accompagné l'expansion des industries de services a fait l'objet de nombreuses études. Entre 1975 et 1990, l'emploi à temps plein a augmenté de 30 % au Canada tandis que l'emploi à temps partiel a progressé d'environ 50 % [▼8](#). Cette tendance à la hausse du nombre d'emplois à temps partiel semble toutefois avoir ralenti dans la deuxième moitié des années 80. En 1981, avant la récession, 13,5 % des Canadiens occupés avaient un emploi à temps partiel. Cette proportion est passée à 15,4% en 1983 et n'a presque pas changé par la suite. C'est en 1989 qu'on a enregistré la plus faible augmentation du nombre d'emplois à temps partiel depuis le début de la décennie [▼9](#).

Néanmoins, le travail à temps partiel demeure nettement la forme la plus courante d'emploi non standard. Selon les estimations de l'ESG de 1989, 15 % des Canadiens occupés âgés de 15 à 64 ans détenaient un emploi à temps partiel. Les femmes étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes de travailler à temps partiel (25 % contre 7 %).

Les jeunes étaient fortement représentés parmi les travailleurs occupant un emploi à temps partiel. Plus de 750 000 d'entre eux ont déclaré travailler moins de 30 heures par semaine. La fréquence du travail à temps partiel parmi les jeunes travailleurs est attribuable au fait qu'un grand nombre sont également étudiants et qu'un emploi à temps partiel peut correspondre à ce qu'ils recherchent. Chez les hommes, le travail à temps partiel est surtout limité aux jeunes, tandis que chez les femmes, une minorité non négligeable d'entre elles travaillent à temps partiel dans tous les groupes d'âge. Alors que 31 % des jeunes hommes travaillent à temps partiel, la proportion correspondante chez les hommes plus âgés est très faible. Chez les femmes, 40 % des plus jeunes occupent un emploi à temps partiel et tous les groupes d'âge supérieurs affichent des taux variant entre 20 % et 24 %.

Environ 70 % des jeunes travailleurs à temps partiel déclarent travailler moins de 30 heures par semaine parce qu'ils fréquentent l'école. La plupart des femmes plus âgées travaillant à temps partiel, déclarent préférer ce régime plutôt que le temps plein. D'autres encore l'ont choisi parce qu'elles ont des obligations personnelles ou familiales. Généralement le petit nombre d'hommes plus âgés travaillant à temps partiel disent le faire parce qu'ils n'ont pas le choix et préféreraient un emploi à temps plein, s'ils pouvaient en trouver un [▼10](#).

Bien que le régime du temps partiel semble être un complément aux études et aux obligations familiales pour la plupart des personnes travaillant à temps partiel, ce n'est pourtant pas le choix de toutes les

personnes occupant un emploi non standard de ce genre. Le travail à temps partiel non choisi a cependant régressé pendant la deuxième moitié des années 80, avec la reprise économique. En 1986, les données de l'EPA indiquaient une proportion moyenne de 28,4 % de travailleurs à temps partiel n'ayant pas choisi ce régime alors qu'en 1989, la proportion correspondante s'établissait à 22,2 %.



Graphique **Emploi non standard*** selon l'industrie, 1989

Source : *Enquête sociale générale*

* *Comprend le travail à temps partiel, le travail durant une partie de l'année et le travail temporaire.*

Le travail à temps partiel est, dans une large mesure, un phénomène propre au secteur des services, bien que plusieurs branches de ce secteur (services de distribution, services commerciaux et administration publique) affichent des taux d'emploi à temps partiel nettement inférieurs à la moyenne. Le travail à temps partiel est le plus répandu dans les deux industries de services du groupe inférieur (commerce de détail et autres services aux consommateurs), où près du tiers des travailleurs ont ce régime. Dans ces secteurs, les fluctuations de la demande de services par les consommateurs (par exemple, alimentation et divertissement en soirée, courses dans les magasins l'après-midi, en soirée et les week-ends) incitent fortement les employeurs à embaucher des travailleurs à temps partiel.

Dans les services de l'éducation, de la santé et du bien-être social, on compte aussi dans une large mesure sur les travailleurs à temps partiel - il y a de fortes proportions d'entre eux chez les enseignants et parmi le personnel infirmier. Ainsi, le travail à temps partiel, devenu d'abord courant dans les industries de services du groupe inférieur, l'est devenu également dans celles du groupe supérieur.

Les syndiqués sont deux fois moins susceptibles que les non-syndiqués de détenir un emploi à temps partiel. Jusqu'à un certain point, cela peut être attribuable à l'incapacité du mouvement syndical de grouper en syndicat les travailleurs des services du groupe inférieur. Compte tenu de l'importance de la main-d'oeuvre étudiante dans ces industries, il serait sans doute difficile d'y parvenir [▼11](#). Cependant, étant donné la faible proportion du travail à temps partiel dans les industries fortement syndiquées, il est possible que certains syndicats aient réussi à freiner l'introduction du régime de travail à temps partiel.

Les diverses formes d'emploi non standard se chevauchent considérablement. Les travailleurs autonomes à leur propre compte étaient un peu plus susceptibles que les employés de travailler à temps partiel. Chez les employés, 40 % des travailleurs temporaires occupaient un emploi à temps partiel, contre seulement 13 % des travailleurs permanents.

Cumul d'emplois

Un travailleur sur vingt a déclaré détenir plus d'un emploi pendant la semaine de référence, au début de 1989. Cette proportion ne dépassait que légèrement la moyenne annuelle de 4,5 % établie à partir des données de l'EPA de 1988. Le cumul d'emplois ne semble pas lié de façon directe à l'âge et au sexe.

Les différences entre secteurs industriels (établies sur la base de l'emploi principal) révèlent une tendance semblable à celle déjà observée pour les autres formes de travail non standard. Peut-être qu'en raison de la fréquence des emplois à temps partiel et des emplois temporaires, le cumul d'emplois est surtout répandu dans le secteur des autres services aux consommateurs (10 %), où 130 000 travailleurs ont déclaré avoir un deuxième emploi.

Une personne cumulant plus d'un emploi peut être un travailleur à temps plein qui a aussi un autre travail. Il existe toutefois d'autres possibilités. Malheureusement, les données de l'ESG ne permettent pas de déterminer avec précision pourquoi les gens ont un deuxième emploi. Selon les données d'études récentes réalisées aux États-Unis, 44 % des personnes cumulant des emplois, le font pour répondre à des besoins financiers immédiats (faire face aux dépenses courantes du ménage ou s'acquitter de ses dettes) tandis qu'environ 16 % le font pour épargner pour l'avenir [▼12](#). Les mêmes raisons pourraient vraisemblablement être invoquées par les Canadiens [▼13](#). Cependant, comme la plupart des gens qui cumulent deux emplois le font pour suppléer à l'insuffisance du revenu qu'ils tirent de leur emploi à temps plein et que l'emploi principal du tiers environ des personnes ayant un deuxième emploi est une profession libérale ou un poste de gestion, on ne peut conclure que toutes les personnes cumulant des emplois se trouvent dans une situation financière ou professionnelle précaire.

Néanmoins, il y a une lente progression du phénomène du cumul d'emplois depuis une dizaine d'années. En 1980, 3,1 % des travailleurs avaient plus d'un emploi. En 1988, cette proportion avait atteint 4,5 %. Une tendance semblable a été observée aux États-Unis, où le taux de cumul d'emplois est passé de 4,9 % à 6,2 % entre 1980 et 1989.

Emploi une partie de l'année

L'emploi toute l'année (à temps plein ou à temps partiel) est la norme à partir de laquelle on définit comme «non standard» l'emploi saisonnier ou le travail pendant une partie de l'année. Selon les résultats de l'ESG de 1989, 7 % des Canadiens occupés travaillaient une partie de l'année seulement, au moment de l'enquête [▼14](#). Encore une fois, les jeunes travailleurs sont surreprésentés. Près du tiers des personnes qui travaillent habituellement neuf mois ou moins pendant l'année, dans leur emploi principal, ont moins de 25 ans. Dans l'ensemble des groupes d'âge, les hommes sont aussi susceptibles que les femmes d'occuper un emploi une partie de l'année seulement. Chez les jeunes, les hommes sont plus susceptibles d'avoir ce régime de travail. Dans le groupe des 25 à 54 ans, ce sont les femmes qui ont un taux un peu plus élevé. Les estimations concernant les femmes de 55 ans ou plus portent sur un nombre d'observations trop faible pour être fiables, mais près d'un dixième des hommes de ce groupe d'âge ont rapporté occuper un emploi une partie de l'année.

La répartition du travail saisonnier selon le secteur industriel se rapproche davantage de celle du travail autonome que de celle du travail à temps partiel, temporaire ou encore du cumul d'emplois. Ce sont dans les secteurs directement touchés par les variations saisonnières du climat que le travail durant une partie de l'année est le plus fréquent. C'est le cas notamment de l'agriculture (12 %), de l'exploitation des ressources naturelles (12 %) et de la construction (17 %). Toutefois, le taux de l'emploi durant une partie de l'année est également supérieur à la moyenne dans le secteur des autres services aux consommateurs (9 %). Cette constatation va d'ailleurs dans le même sens que la tendance observée pour les autres formes d'emploi non standard. Ici encore, il est possible que cela soit principalement attribuable au climat et à son impact sur l'hébergement, le tourisme et les loisirs.

Les différences entre les secteurs industriels peuvent aider à expliquer la proportion plus forte de jeunes travailleurs occupant un emploi une partie de l'année. Plus précisément, beaucoup de jeunes travaillent dans les services du groupe inférieur, et les hommes âgés de 15 à 24 ans sont également surreprésentés dans l'Industrie de la construction. Comme les travailleurs jeunes sont beaucoup plus susceptibles que les plus âgés d'avoir un emploi à temps partiel, il n'est pas étonnant que la plus forte proportion (15 %) de travailleurs à temps partiel se trouve dans les emplois occupés durant une partie de l'année. Les travailleurs autonomes à leur propre compte sont eux aussi plus susceptibles de travailler une partie de l'année seulement (10 %). Ici encore, le chevauchement des diverses formes d'emploi non standard est très apparent.

L'emploi non standard, toutes formes confondues

Si les cinq formes d'emploi atypique s'excluaient les unes les autres, environ 40 % des Canadiens occupés détiendraient un emploi non standard. Même en tenant compte des chevauchements dont il a été question, près du tiers des Canadiens occupés ont un emploi non standard.



Graphique Régimes d'emploi non standard, 1989

Source : *Enquête sociale générale*

On pourrait toutefois soutenir que le cumul d'emplois ne doit pas être considéré comme une forme d'emploi non standard. Pour les travailleurs à temps plein, le fait d'occuper un deuxième emploi, à temps partiel ou une partie de l'année seulement, n'est pas forcément le signe d'une situation d'emploi précaire. Pour les travailleurs qui occupent plusieurs emplois à temps partiel, cette précarité d'emploi serait déjà prise en considération (au moyen de la catégorie de l'emploi à temps partiel) dans la définition opérationnelle du travail non standard. Poursuivant ce raisonnement, le travail autonome à son propre compte pourrait lui aussi être exclu de la définition puisqu'il n'est pas nécessairement l'indice d'une situation d'emploi précaire. En réduisant ainsi la définition du travail non standard, on note que plus d'un

cinquième des Canadiens occupés déclarent avoir un emploi temporaire ou à temps partiel ou travailler seulement une partie de l'année ([tableau 2](#)).



Tableau 2 Travail non standard selon l'âge, le sexe et l'industrie des personnes occupées, 1989

Source : Enquête sociale générale

Quelle que soit la définition choisie, les jeunes travailleurs demeurent surreprésentés dans le travail non standard. Dans tous les groupes d'âge, les femmes sont plus susceptibles de déclarer une forme d'emploi non standard. En excluant de la définition opérationnelle le travail autonome à son propre compte, on peut mieux faire ressortir la différence entre les sexes quant au risque d'occuper un emploi non standard. Cela permet également d'illustrer dans quelle mesure les hommes plus âgés occupent un emploi non standard, comparativement à ceux qui ont entre 35 et 54 ans, et combien ils sont susceptibles de devenir des marginaux dans la population active [▼ 15](#).

Selon la définition plus large comprenant les cinq composantes du travail non standard, l'agriculture compte la plus forte proportion de ce type d'emploi. L'utilisation de la définition à trois composantes ramène l'agriculture dans la catégorie des secteurs industriels «normaux», mais le reste du classement demeure inchangé. Les deux services du groupe inférieur, c'est-à-dire le commerce de détail et les autres services aux consommateurs, affichent les plus hauts taux d'emploi non standard (35 % et 39 % respectivement). Un des secteurs de services du groupe supérieur, celui de l'éducation, de la santé et du bien-être social, a lui aussi une forte proportion de travailleurs dans des emplois non standard (29 %), tout comme la construction (25 %), secteur de production de biens, traditionnellement dominé par les cols bleus.

Conclusion

Les formes d'emploi autres que la forme traditionnelle de l'emploi rémunéré permanent à temps plein, occupé toute l'année, semblent augmenter au Canada et dans d'autres pays industrialisés. Des comparaisons avec les données d'enquêtes précédentes effectuées au Canada, révèlent une lente progression des diverses formes d'emploi non standard. Toutefois, bien que le phénomène de l'emploi non standard ait une importance et connaisse une progression qui le rendent digne de mention, il ne faut pas en exagérer l'ampleur, d'autant plus que le travail à temps partiel, principale forme d'emploi non standard, n'a pas vraiment gagné de terrain pendant la deuxième moitié des années 80. En 1989 néanmoins, plus d'un cinquième des Canadiens occupés, d'âge actif, avaient un emploi temporaire ou à temps partiel ou travaillaient seulement une partie de l'année. Les femmes et les jeunes travailleurs étaient les plus susceptibles d'occuper un emploi non standard.

La croissance de l'emploi non standard s'inscrit manifestement dans le cadre d'une transition vers une économie dominée par les services. Mais il faut voir au-delà des industries de services. Certaines formes d'emploi non standard (travail autonome à son propre compte et travail une partie de l'année seulement) existent depuis longtemps dans plusieurs secteurs de la production de biens (par exemple dans l'agriculture, l'exploitation des ressources naturelles et la construction). Par conséquent, le travail non standard reflète également, dans une certaine mesure, le fait que le Canada dépend depuis longtemps des industries de l'exploitation des ressources naturelles.

Toutefois, comme les secteurs des services comptent pour 70 % de tous les emplois au pays, ils comprennent aussi la plupart des emplois non standard. C'est dans les services du groupe inférieur (commerce de détail et autres services aux consommateurs) que l'emploi non standard est le plus répandu. Mais cela ne traduit pas toute la réalité puisque les emplois temporaires et à temps partiel sont également devenus plus courants dans les services du groupe supérieur comme l'éducation, la santé et le bien-être social.

Que dire de la qualité des emplois non standard? Offrent-ils une rémunération moins élevée, moins d'avantages sociaux, moins de sécurité d'emploi ou moins de possibilités d'avancement? Pour les Canadiens occupés toute l'année dans un emploi permanent à temps plein, les fonctions de leur emploi correspondent-elles mieux à leur domaine de formation? Les travailleurs atypiques sont-ils moins satisfaits de leur emploi? Sur le plan des divers facteurs de satisfaction, la différence entre l'emploi normal et l'emploi non standard est-elle aussi prononcée dans les services du groupe supérieur que dans ceux du groupe inférieur? Ces questions de même que d'autres points connexes pourraient être explorés lors d'études subséquentes.

Méthodologie et définitions

Le quatrième cycle de l'Enquête sociale générale (ESG) avait pour thème *Les études et le travail : vers l'an 2000*. L'enquête a été menée en février 1989 auprès de 9 338 répondants représentant la population hors établissement institutionnel (15 ans et plus) des dix provinces. Le taux de réponse de cette enquête téléphonique a été de 80 %.

Cet article porte uniquement sur les personnes qui occupaient un emploi au moment de l'enquête (y compris les étudiants détenant un emploi en même temps qu'ils fréquentaient l'école) ainsi que sur un petit nombre de personnes qui normalement auraient été occupées mais étaient temporairement absentes de leur emploi. Elle est également limitée aux Canadiens âgés de 15 à 64 ans, bien qu'une proportion significative de personnes âgées de 65 ans ou plus fasse toujours partie de la population active rémunérée. En raison de la taille de l'échantillon de l'ESG, il n'est pas possible de produire des

estimations pour des sous-groupes de la population des 65 ans ou plus.

Une distinction est faite entre les travailleurs autonomes à leur propre compte (sans employés salariés), les employeurs (travailleurs autonomes ayant des salariés à leur service) et les employés (travailleurs rémunérés). Seuls les travailleurs autonomes à leur propre compte sont considérés comme des travailleurs non standard. Les travailleurs temporaires sont ceux qui déclarent un emploi d'une durée déterminée. L'analyse du travail temporaire ne considère que les employés (travailleurs rémunérés) puisque c'est pour ce groupe que le travail temporaire risque le plus de constituer une situation d'emploi précaire (ce qui est un élément fondamental de la définition du travail non standard).

On considérerait qu'une personne cumulait des emplois si elle avait plus d'un emploi rémunéré (à temps plein ou à temps partiel). Suivant la convention, les personnes travaillant habituellement moins de 30 heures par semaine (en incluant tous les emplois, s'il y avait cumul) étaient considérées comme des travailleurs à temps partiel. Comme la définition opérationnelle du travail à temps partiel correspond à 75 % d'une semaine de 40 heures (environ), on a retenu ce même pourcentage pour définir les personnes travaillant seulement une partie de l'année. Sont donc compris dans ce groupe, ceux qui travaillent habituellement neuf mois ou moins par année dans leur emploi principal.

Un système de classification industrielle à dix catégories a été utilisé. L'agriculture est considérée séparément des autres branches de l'exploitation des ressources naturelles (forêts, pêche, mines, pétrole, services publics). Ces deux groupes d'industries d'exploitation, combinées à celles de la transformation (construction et fabrication), forment le secteur de la production de biens. Le secteur des services est subdivisé en six catégories : les services de distribution (transport, communications, commerce de gros); les services commerciaux (par exemple finances, assurances, services aux entreprises); l'éducation, la santé et le bien-être social; l'administration publique; le commerce de détail; et les autres services aux consommateurs (par exemple aliments et boissons, hébergement, loisirs et autres services personnels).

Cette typologie est très semblable au système de classification utilisé dans les études récentes du Conseil économique du Canada sur la situation de l'emploi dans une économie de services. Le Conseil établissait une distinction entre les «services dynamiques» (services de distribution et services commerciaux), les «services traditionnels» (commerce de détail et autres services de consommation) et les «services non commerciaux» (éducation, santé et bien-être social; administration publique). Ici, le commerce de détail et les autres services aux consommateurs sont considérés comme des «services du groupe inférieur» en raison du niveau moins élevé des salaires et des exigences professionnelles qui caractérisent ces secteurs industriels. Les quatre autres secteurs de services forment la catégorie du «groupe supérieur».

Notes

Note 1

Voir, par exemple, [Bureau international du travail](#) (1984 et 1985); [Conseil économique du Canada](#) (1990); [F. Piotet](#) (1987); et [A.E. Polivka et T. Nardone](#) (1989).

Note 2

Voir [Organisation de coopération et de développements économiques \(OCDE\)](#) (1986); [C. Hakim](#) (1988); et [A. Dale et C. Bamford](#) (1988).

Note 3

Voir [J. Rubery](#) (1988); [A. Pollert](#) (1988); [C. Lane](#) (1989); [A.E. Polivka et T. Nardone](#) (1989); [M. Maguire](#) (1991); et [C. Tilly](#) (1991).

Note 4

L'effet sur la sécurité financière des familles est ambigu. Vu l'accroissement rapide de la proportion des familles à plusieurs soutiens, l'emploi non standard peut offrir du travail aux individus qui autrement ne feraient pas partie de la population active. En plus, le travail non standard peut être une option plus acceptable que de ne pas travailler.

Note 5

Voir [G.L. Cohen](#) (1989).

Note 6

Voir [F. Piotet](#) (1987); [A. Dale et C. Bamford](#) (1988); et [C. Lane](#) (1989). La plupart de ces estimations sont fondées sur des données du milieu des années 80 mais conviennent vraisemblablement encore à la situation actuelle.

Note 7

Comme l'ESG de 1989 a eu lieu en hiver, les données sur les emplois temporaires qu'occupent les étudiants en été ne viennent pas gonfler les estimations du travail temporaire parmi les jeunes.

Note 8

Voir [H. Pold](#) (automne 1990). Pour les données américaines, voir [C. Tilly](#) (1991).

Note 9

Voir [M. Côté](#) (printemps 1990). Toutefois, la récession de 1990 a donné lieu à une autre augmentation de l'emploi à temps partiel en 1990, comme on peut le voir dans [P. Cross](#) (printemps 1991).

Note 10

Étant donné la taille de l'échantillon de l'ESG, les estimations du régime à temps partiel non choisi selon l'âge et le sexe sont fondées sur de petits sous-échantillons et, de ce fait, manquent de fiabilité. Les

estimations présentées ici sont basées sur les moyennes annuelles de 1989 établies par Statistique Canada.

Note 11

L'opposition des étudiants aux tentatives d'organisation syndicale ne serait pas nécessairement plus forte que celle d'autres salariés. Par contre, dans la mesure où les étudiants considèrent que leur emploi est temporaire et n'est pas le début d'une carrière professionnelle, ils seraient moins motivés à se grouper en syndicat. En outre, le roulement de personnel est élevé dans ces branches d'activité, ce qui complique d'autant les tentatives de recrutement syndical.

Note 12

Voir [J.F. Stinson Jr.](#) (juillet 1990).

Note 13

Voir [M. Webber](#) (hiver 1989).

Note 14

Pour une analyse des tendances de l'emploi durant toute l'année en 1984 et en 1985, voir [R. Veevers](#) (mars 1986). Les données de cette analyse ne sont toutefois pas comparables aux estimations de l'ESG de 1989, parce que cette analyse ne fait pas de distinction entre les personnes qui travaillent «habituellement» moins de 12 mois et celles qui ont évolué entre l'emploi, le chômage et l'inactivité pour d'autres raisons. Toutefois, l'Enquête sur l'activité, qui a remplacé l'Enquête sur l'activité annuelle, offre la possibilité d'analyser plus en détail l'activité annuelle.

Note 15

Voir [J. Parliament](#) (printemps 1987); [C. Lindsay](#) (printemps 1987); et [G.L. Cohen](#) (printemps 1991).

Documents consultés

- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. *Le Travail dans le monde*, 1 (1984) et 2 (1985), Genève.
- COHEN, G.L. «Le travail autonome au Canada», *Tendances sociales canadiennes*, trimestriel, catalogue 11-008F, printemps 1989, Ottawa, Statistique Canada, pp. 17-19.
- ---. [«D'hier à aujourd'hui : le nouveau visage du chômage»](#), *L'emploi et le revenu en perspective*, trimestriel, catalogue 75-001F, printemps 1991, Ottawa, Statistique Canada, pp. 40-49.
- CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA. *L'emploi au futur : tertiarisation et polarisation*, Ottawa, Ministère des approvisionnements et services Canada, 1990.

- CÔTÉ, M. [«La population active : au seuil des années 90»](#), *L'emploi et le revenu en perspective*, trimestriel, catalogue 75-001 F, printemps 1990, Ottawa, Statistique Canada, pp. 9-18.
- CROSS, P. «Le marché du travail : bilan de fin d'année», *L'emploi et le revenu en perspective*, trimestriel, catalogue 75-001F, printemps 1991, Ottawa, Statistique Canada, supplément.
- DALE, A. et C. BAMFORD. «Temporary workers: cause for concern or complacency?», *Work, employment and society*, trimestriel, June 1988, London, The London School of Economics, pp. 191-209.
- HAKIM, C. «Self-employment in Britain: a review of recent trends and current issues», *Work, employment and society*, trimestriel, London, The London School of Economics, December 1988, pp. 421-450.
- LANE, C. «From 'welfare capitalism' to 'market capitalism'; a comparative review of trends towards employment flexibility in the labour markets of three major European societies», *Sociology*, vol. 23, n° 4, November 1989, pp. 583-610.
- LINDSAY, C. «Diminution de l'emploi chez les hommes âgés de 55 à 64 ans, 1975 à 1985», *Tendances sociales canadiennes*, trimestriel, catalogue 11-008F, printemps 1987, Ottawa, Statistique Canada, pp. 12-15.
- MAGUIRE, M. «British labour-market trends», *Making their way: education, training and the labour market in Canada and Britain*, D. Ashton et G. Lowe (eds.), Milton Keynes: Open University Press, 1991, pp. 38-60.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). «Le travail indépendant dans les pays de l'OCDE», *OCDE Perspectives de l'emploi*. Paris, OCDE, septembre 1986, pp. 47-71.
- PARLIAMENT, J. «Hausse du chômage de longue durée», *Tendances sociales canadiennes*, trimestriel, catalogue 11-008F, printemps 1987, Ottawa, Statistique Canada, pp. 16-19.
- PIOTET, F. *The changing face of work: researching and debating the issues*, Dublin: European foundation for the improvement of living and working conditions, 1987.
- POLD, H. «Le marché du travail : bilan de la mi-année», *L'emploi et le revenu en perspective*, trimestriel, catalogue 75-001F, automne 1990, Ottawa, Statistique Canada, supplément, pp. 1-9.
- POLIVKA, A.E. et T. NARDONE. «On the definition of 'contingent work'», *Monthly labor review*, mensuel, December 1989, pp. 9-16.
- POLLERT, A. «The 'flexible firm': fixation or fact?», *Work, employment and society*, trimestriel, September 1988, London, The London School of Economics, pp. 281-316.
- RUBERY, J. «Employers and the labour market», *Employment in Britain*, D. Gallie (ed.), Oxford: Basil Blackwell, 1988, pp. 261-280.
- STATISTIQUE CANADA. «Les moyennes annuelles de la population active 1989», *La population active*, mensuel, catalogue 71-001, décembre 1989, Ottawa, Statistique Canada.
- STINSON JR. J.F. «Multiple jobholding up sharply in the eighties», *Monthly Labor Review*, mensuel, July 1990, pp. 3-10.
- TILLY, C. «Continuing growth of part-time employment», *Monthly Labor Review*, mensuel, March 1991, pp. 10-18.
- VEEVERS, R. «Résultats de l'enquête sur l'activité annuelle : 1984 et 1985», *La population active*, mensuel, catalogue 71-001, mars 1986, Ottawa, Statistique Canada, pp. 85-114.
- WEBBER, M. [«Le cumul d'emplois»](#), *L'emploi et le revenu en perspective*, trimestriel, catalogue

75-001F, hiver 1989, Ottawa, Statistique Canada, pp. 23-33.

Auteur

Harvey Krahn est au service de Directeur du laboratoire de recherche de la population à l'Université de l'Alberta.

Source

L'emploi et le revenu en perspective, Hiver 1991, Vol. 3, n° 4 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



Tableau 1

Travail non standard, 1989

	Emploi total	Propre compte	Emploi à temps partiel	Cumul d'emplois	Emploi une partie de l'année	Emploi temporaire*
	'000					
Total	12 468	858	1 905	635	878	799
Hommes	6 933	531	505	333	510	391
15 à 24 ans	1 151	57	352	48	164	151
25 à 34 ans	2 057	126	72	104	113	112
35 à 44 ans	1 805	154	--	86	95	52
45 à 54 ans	1 183	117	--	73	72	27
55 à 64 ans	736	77	36	--	67	48
Femmes	5 535	327	1 400	302	368	408
15 à 24 ans	1 091	31	437	66	103	136
25 à 34 ans	1 654	84	332	98	95	110
35 à 44 ans	1 427	108	327	89	90	98
45 à 54 ans	906	69	193	26	63	45
55 à 64 ans	457	35	111	--	--	--
Industries						
Agriculture	278	124	--	--	34	--
Exploitation des ressources naturelles	818	--	--	--	97	28
Industries manufacturières	1 779	39	71	88	103	73
Construction	626	81	35	--	107	69
Services de distribution	1 326	86	89	54	88	50
Services aux entreprises	1 337	123	135	78	48	52
Éducation, santé et bien-être social	2 050	77	484	143	127	184
Administration publique	1 124	--	74	41	66	90

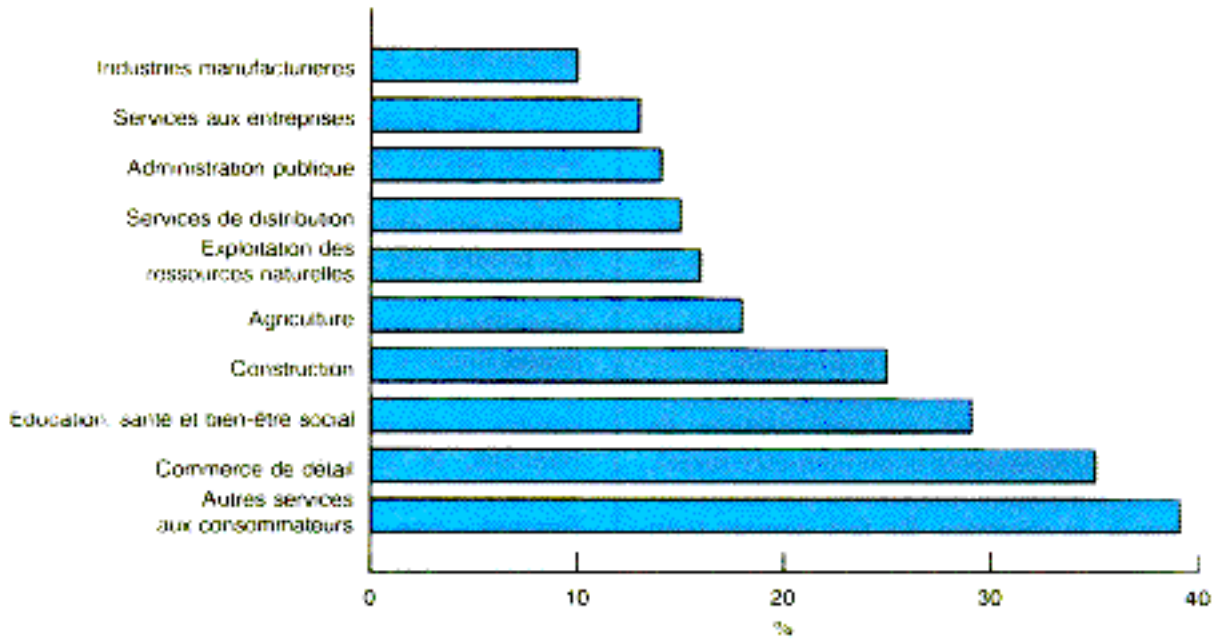
Commerce de détail	1 628	117	515	59	68	88
Autres services aux consommateurs	1 337	152	424	130	122	136
Taille de l'entreprise						
Moins de 20 employés	3 709	..	729	212
20 à 99 employés	2 223	..	316	154
100 à 499 employés	1 836	..	202	137
Plus de 500 employés	4 536	..	618	274
Statut d'emploi						
Salarié	10 647	..	1 671	528	756	..
Propre compte	858	..	174	65	86	..
Employeur	900	..	41	41	31	..
Régimes de travail						
Temps plein	10 525	514	590	..
Temps partiel	1 905	121	284	..

Source : Enquête sociale générale

** Exclut les travailleurs autonomes à leur propre compte et les employeurs.*

Emploi non standard* selon l'industrie, 1989

Les industries des "services du groupe inférieur" avaient les plus fortes proportions du travail non standard.

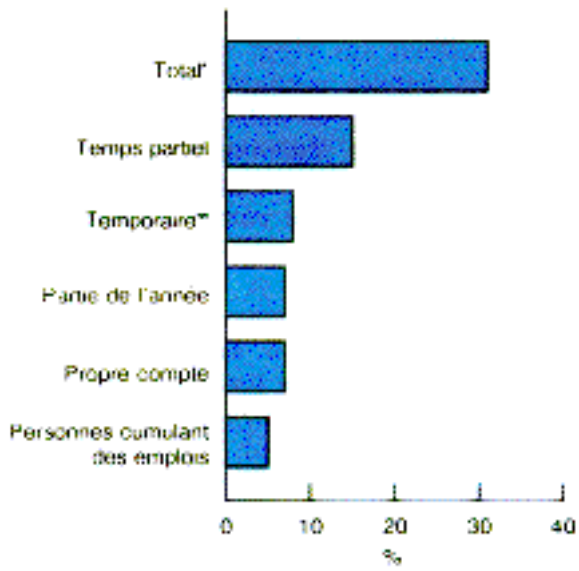


Source: Enquête sociale générale

* Comprend le travail à temps partiel, le travail durant une partie de l'année et le travail temporaire.

Régimes d'emploi non standard, 1989

Près du tiers des travailleurs canadiens âgés de 15 à 64 ans occupent un emploi non standard.



Source: Enquête sociale générale

* Les personnes appartenant à plus d'une catégorie ne sont comptées qu'une fois.

**Exclut le travail autonome.

Tableau 2

Travail non standard selon l'âge, le sexe et l'industrie des personnes occupées, 1989

	Emploi total	Définition 1*	Définition 2**
	'000	%	%
Total	12 468	31	22
Hommes	6 933	25	16
15 à 24 ans	1 151	45	41
25 à 34 ans	2 057	21	13
35 à 44 ans	1 805	19	8
45 à 54 ans	1 183	22	8
55 à 64 ans	736	25	16
Femmes	5 535	37	31
15 à 24 ans	1 091	51	48
25 à 34 ans	1 654	31	25
35 à 44 ans	1 427	37	29
45 à 54 ans	906	33	26
55 à 64 ans	457	37	30
Industries			
Agriculture	278	61	18
Exploitation des ressources naturelles	818	18	16
Industries manufacturières	1 779	16	10
Construction	626	35	25
Services de distribution	1 326	23	15
Services aux entreprises	1 337	24	13
Éducation, santé et bien-être social	2 050	36	29
Administration publique	1 124	18	14
Commerce de détail	1 628	42	35
Autres services aux consommateurs	1 337	50	39

Source : Enquête sociale générale

* Comprend le travail autonome à son propre compte, le travail temporaire, le travail à temps partiel, le travail durant une partie de l'année ou le cumul d'emplois.

**** *Comprend le travail à temps partiel, le travail durant une partie de l'année ou le travail temporaire.***